



Montreuil, le 8 mars 2021

## Réunion COVID 19 – DPJJ – du 23 février 2021

La CGT PJJ a déploré que les DIR – DT et DS se retrouvaient isolées, livrées à elles-mêmes pour mettre en œuvre des protocoles sanitaires.

La DPJJ a communiqué les derniers chiffres d'agents et enfants positifs au COVID 19. La CGT PJJ relève que les tableaux hebdomadaires n'avaient pas tenu compte du cluster au SE-EPM de Marseille mi-février. La DPJJ reconnaît un différentiel entre les chiffres ARS et PJJ pour Marseille.

### Vaccination

La CGT PJJ, comme l'ensemble des OS, a demandé à ce que l'ensemble des agents de la PJJ soit considéré comme personnels prioritaires selon les mêmes critères que les agents de la fonction publique hospitalière.

La DPJJ s'est dite favorable à ce principe et demande à l'Agence Nationale de Santé et au ministère de la santé et solidarité une position claire nationale.

### Télétravail

Au-delà de la disparité dans la distribution inégale de matériel, la CGT PJJ constate un refus répété des cadres de proximité à la mise en œuvre du télétravail. La DPJJ a indiqué qu'avant l'épidémie 2800 ordinateurs avaient été déployés. Fin 2020, 3638 ordinateurs ont été commandés et sont en cours de déploiement, 3000 ordinateurs sont commandés pour 2021. De plus, la DPJJ a affirmé que 34% des agents ont télétravaillé au moins 1 jour par semaine depuis décembre.

Nous constatons également que les notes et circulaires de la DGAFP, du SG ou de la DPJJ sont soit pas appliqués soit mises en œuvre de façons très différenciées selon les zones géographiques. Ainsi, la CGT PJJ a pointé une note de la DIR Sud Ouest limitant le télétravail à 1 jour par semaine.

La CGT PJJ continue d'affirmer que le télétravail doit être déployé dans le cadre de l'arrêté du 23 octobre 2020 pour le Ministère de la Justice. Nous affirmons que le chiffre de 34% d'agents en télétravail n'est pas juste et recouvre essentiellement des cadres.

La CGT PJJ a pointé une fois de plus que l'autorité s'applique uniquement pour les agents des échelons les plus bas, les DIR et DT semblent donc exclues des directives nationales. Pour la CGT PJJ, cet état de fait est juste impossible.

### Agent vulnérable

Nous remarquons aussi des gestions très différenciées en fonction des unités. Le plus souvent, ces agents sont obligés de rester présents sur leurs unités en étant totalement isolés. La CGT PJJ revendique que les agents vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable soient placés en ASA ou en télétravail.

### Générique

La CGT PJJ s'inquiète de la situation pour les agents sur le département de Moselle et demande si les PCA ont été activés. La DPJJ a répondu par la négative.

La CGT PJJ a demandé en ce renouvellement de présidence des CHSCT-D que la PJJ rappelle à tous les DT de communiquer les protocoles d'organisation des services.

### Déplacement en voiture

La CGT PJJ a demandé si des règles particulières étaient à respecter dans le cas de transport d'enfants puisque aucune disposition n'est mentionnée dans les différentes notes COVID. Pour la DPJJ, à partir du moment où tous les occupants sont masqués, il n'y a aucune restriction au nombre de passager, autre que la capacité du véhicule.